

INTELLI-FEU À LA MAISON FEUX DE FORÊT PLAN D'INTERVENTION ET DE PROTECTION

Les feux de forêt détruisent des milliers d'acres de terres et des centaines d'immeubles annuellement. Les dommages que pourrait subir votre résidence ne se limitent pas aux ravages causés par les flammes. En effet, la fumée et l'eau peuvent aussi causer des dégâts. En plus de perdre des possessions qui lui sont chères, votre famille pourrait devoir se réinstaller ailleurs durant plusieurs mois pendant la reconstruction de votre maison. La progression annuelle de l'étalement urbain vers les zones forestières risque de faire augmenter la fréquence de dommages liés aux feux de forêt. Même si ce risque est de plus en plus grand, vous pouvez prendre certaines mesures pour bien protéger votre propriété et limiter les dégâts. La conception de l'immeuble, l'accès aux lieux et l'aménagement d'un périmètre sans matières combustibles peuvent tous grandement contribuer à sauver votre maison en cas de feu de forêt.

Conception et entretien du bâtiment et du terrain

- En cas de feu de forêt, le toit est la partie la plus vulnérable d'un bâtiment. Les étincelles et les tisons peuvent parcourir de grandes distances et allumer des matières inflammables.

REMARQUE : Assurez-vous que les couvertures sont faites de matériaux résistants au feu de catégorie A, comme des bardeaux d'asphalte, du métal ou des tuiles d'argile ou de béton.

- Certains revêtements extérieurs peuvent fondre lorsqu'ils sont exposés à des températures élevées, ce qui permet au feu d'atteindre la structure interne du bâtiment. Le vinyle fond facilement, tandis que le bois est un combustible.

REMARQUE : Le placage en maçonnerie, le béton coulé, le stucco et les panneaux de fibrociment offrent une résistance supérieure au feu.

- Les événements et les ouvertures à l'extérieur de votre domicile sont propices à l'accumulation de débris combustibles, qui pourraient prendre feu en cas de contact avec des tisons.

REMARQUE : Tous les événements doivent être faits d'un matériau incombustible, comme le métal, conforme aux normes ASTM sur la résistance au feu.

- Des matières combustibles comme des aiguilles de pin peuvent aussi s'accumuler dans les gouttières, auxquelles les étincelles et les tisons peuvent accéder depuis les avant-toits.

REMARQUE : Assurez-vous que vos gouttières sont nettoyées et vos avant-toits inspectés sur une base régulière pour éliminer l'accumulation de débris et autres formes de vulnérabilité.

- L'aménagement paysager peut avoir un effet important sur le degré de vulnérabilité de votre foyer.

REMARQUE : Prévoyez un périmètre incombustible de 1,5 mètre autour du bâtiment. Cette zone doit être exempte de matières combustibles comme une terrasse ou de l'ameublement de jardin.

- Autour de la maison, dans un périmètre de 10 mètres, il est recommandé d'opter pour des plantes et des arbustes résistants au feu, plantés en faible densité.

REMARQUE : Évitez les herbes hautes, les cèdres, les genévriers, les pins, les épinettes, le paillis et les débris de bois. Le maintien d'une pelouse de moins de 10 cm peut aider à conserver une aire résistante au feu.

REMARQUE : Évitez de corder du bois contre un mur de la maison, car il s'agit d'un important risque d'incendie. Placez vos réserves à au moins 10 mètres de la maison, à l'écart de tout autre bâtiment.

REMARQUE : Installez des pare-étincelles sur la cheminée de votre foyer au bois pour réduire le risque que des étincelles ou des tisons provoquent un incendie.

Planification et préparation aux situations d'urgence

En cas d'incendie sur votre propriété, la préparation d'une voie d'accès et d'intervention d'urgence peut être déterminante pour la perte ou la conservation de votre maison. Avant la saison des feux de forêt, pensez aux éléments suivants :

- Votre propriété est-elle facile à repérer pour le service des incendies? Assurez-vous que votre plaque d'adresse est bien visible et qu'elle n'est pas cachée par des débris ou de la végétation.
- Votre propriété est-elle facilement accessible aux services d'incendie?
- Votre entrée est-elle assez large pour les véhicules d'urgence? Les ponceaux, les angles et les pentes, s'il y a lieu, permettent-ils la circulation sécuritaire d'un camion de pompier sur votre terrain?
- Y a-t-il une barrière automatique ou manuelle à l'entrée de votre propriété? Dans l'affirmative, un protocole d'accès d'urgence doit être établi. Il peut s'agir d'installer un système d'ouverture avec capteur de sirène, de fournir une clé ou un code d'accès au service d'incendie ou d'autoriser votre fournisseur de services de surveillance à ouvrir automatiquement la barrière en cas d'alarme-incendie. Discutez de votre protocole d'accès avec le service local de prévention des incendies pour en confirmer la pertinence.
- Envisagez de solliciter une visite de votre propriété auprès du service d'incendie avant la saison des feux de forêt. Les pompiers peuvent évaluer les particularités de votre propriété et suggérer des mesures d'amélioration de votre profil Intelli-feu et de réduction de la vulnérabilité globale de votre propriété.

Surveillez l'indice du danger d'incendie et les zones d'interdiction de feu à ciel ouvert

Les niveaux d'alerte d'incendie sont généralement déterminés à l'échelle locale au moyen de l'indice forêt-météo (IFM) pour mesurer le risque posé par les feux à ciel ouvert. Pendant la saison des feux de forêt, votre service d'incendie local devrait diffuser un niveau d'alerte quotidien. Avant d'allumer un feu à ciel ouvert (foyer ou feu de camp), vérifiez l'indice en vigueur et les exigences liées aux permis de feu.

Lorsque les autorités locales permettent les feux à ciel ouvert, le feu doit se trouver à au moins 10 mètres de votre maison, des structures extérieures et des matières combustibles, y compris les clôtures, les terrasses, les quais, les arbres ainsi que les plantes et arbustes.

Pour obtenir d'autres ressources, des pratiques exemplaires et des suggestions de mesures à prendre chez vous afin de contribuer à la réduction des risques de feu de forêt, visitez le site Parefeu.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au www.northbridgeassurance.ca.